



Litige suite à commande de faire-parts de mariage

Par **MelaAllIn**, le **29/04/2013** à **10:59**

Bonjour,

J'aimerais avoir votre avis sur un litige qui m'oppose à une société d'organisation de mariage. Je me marie au mois d'août 2013, et mon compagnon et moi avons fait appel à cette société, STAR EVENTS dans le 31, pour la réalisation des faire-parts.

Il y a quelques semaines, nous commandons donc un modèle de faire-part auprès de STAR EVENTS, nous signons le bon de commande de 180.50 € pour 60 faire-parts, et envoyons par Email le texte des faire-part, afin que l'imprimeur crée la maquette (le bon à tirer), STAR EVENT ne faisant que l'intermédiaire entre nous et l'imprimeur, en fait...

Dans le bon de commande, il est indiqué que STAR EVENTS se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance de la part de l'imprimeur.

Et défaillances, il y a eu:

- Rupture de stock sur le modèle choisi en premier lieu : nous avons hésité entre 2 modèles, donc nous indiquons que nous souhaitons opter pour le 2ème modèle, qui était plus cher, et nous demandons à STAR EVENTS de nous chiffrer le surcoût, pour que nous puissions décider. Nous en profitons pour demander 70 faire-part au lieu de 60.
- Nous recevons le bon à tirer, avec des erreurs dedans, mais pas le chiffrage du surcoût.
- Nous signalons les erreurs et re-demandons le chiffrage.
- Réception d'un 2ème bon à tirer, mais toujours pas de chiffrage.
- De nouveau, nous signalons les erreurs, et re-demandons le chiffrage.
- Idem à la 3ème réception du bon à tirer : toujours des erreurs et pas de chiffrage.
- Cette fois, nous appelons et envoyons un Email à STAR EVENTS pour lui indiquer que nous ne voulons pas signer le bon à tirer, et que nous demandons à être remboursés, puisqu'il est incapable de faire un simple chiffrage, et que l'imprimeur n'est quant à lui pas capable de faire un simple copier-coller de notre texte envoyé par EMail.

- Il nous indique par téléphone qu'il va nous rembourser, mais que ça va prendre quelques semaines.
- 5 semaines après, je rappelle, et il me dit qu'il m'a envoyé un Email (je n'ai jamais rien reçu) pour nous dire qu'il ne peut pas nous rembourser, car l'imprimeur avait déjà encaissé la commande.

Que puis-je faire pour exiger le remboursement des 180.50 € ?

Dans l'intervalle, nous avons fait faire nos faire-part par internet par une autre société, et cela s'est très bien passé.

Merci d'avance pour votre aide.